

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 décembre 2021

---

**RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT****N ° 145**présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de supprimer l'article 3. En effet, sans remettre en question l'intérêt général de la vaccination, on peut raisonnablement douter de l'utilité de faire peser de nouvelles restrictions sur les Françaises et les Français.

Cela fait en effet deux ans que le gouvernement parle de « mesures d'exception ».

A force de généraliser en permanence de nouvelles mesures d'exception, ces exceptions finissent par devenir la norme.